

10 décembre 2020

Réponse du Conseil administratif à la motion du 27 mars 2019 de MM. et M^{mes} Simon Brandt, Eric Bertinat, Patricia Richard, Michèle Rouillet, Florence Kraft-Babel, Stefan Gisselbaek, Pierre de Bocard, Guy Dossan, Michel Nargi, Georges Martinoli, Véronique Latella, Renate Cornu et Nicolas Ramseier: «Construction de la nouvelle patinoire sur le site des Vernets».

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- que la construction de la nouvelle patinoire promise depuis des années semble au point mort malgré l’annonce du 24 janvier 2012 plaçant celle-ci sur le site du Trèfle-Blanc à Lancy;
- le vote en janvier 2015 de la motion M-921 demandant au Conseil administratif de poursuivre ses efforts et sa concertation avec l’Etat et le Genève-Servette Hockey Club (GSHC), en vue de la création d’une nouvelle patinoire;
- la nécessité de réfléchir à un plan B en cas d’enlèvement définitif du projet au Trèfle-Blanc;
- le départ annoncé de la Voirie du site qu’elle occupe actuellement au 10, rue François-Dussaud, dans le cadre du projet Praille-Acacias-Vernets (PAV);
- que la libération de cet espace permettrait la construction d’une nouvelle patinoire à proximité immédiate de l’actuelle (économies d’échelles possibles), ceci sur un terrain public et avec des nuisances minimales au vu de l’absence de voisinage;
- la nécessité de fournir dans les meilleurs délais une infrastructure répondant aux normes de la ligue nationale mais aussi d’augmenter le nombre de surfaces de glace sur notre canton;
- l’attachement des Genevois à leur équipe du GSHC qui se concrétise par une présence très importante lors des matchs (153 371 spectateurs par an pour la saison 2016-2017, soit entre 6135 et 6556 par match),

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prendre contact avec le Conseil d’Etat et le GSHC au sujet de la faisabilité du projet de nouvelle patinoire sur le site du Trèfle-Blanc et de son éventuel abandon;
- d’étudier la faisabilité de la construction de la nouvelle patinoire sur l’actuel site de la Voirie, situé au 10, rue François-Dussaud, et de ne pas y entreprendre d’autres aménagements d’ici là;

- de proposer un partenariat public-privé (PPP) pour la réalisation de cette infrastructure d'importance pour Genève si le projet situé au Trèfle-Blanc devait être abandonné.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Pour mémoire, le projet remonte au 18 juin 2010, date à laquelle le Canton et la Ville de Genève se sont engagés à mener une étude en vue de fournir une nouvelle patinoire de compétition aux normes de la Ligue nationale A au GSHC. Cette nouvelle patinoire devait également accueillir la relève élite (projet «Genève Futur Hockey» (GFH), initié par le GSHC avec d'autres clubs genevois) et répondre aussi aux besoins accrus de patinoires dans le canton, vu le succès des sports et loisirs de glace. Une convention a été signée le 14 avril 2011 entre le Canton, la Ville et le GSHC.

Le 24 janvier 2012, le Canton, la Ville de Genève et la Ville de Lancy ont retenu le site du Trèfle-Blanc pour la réalisation de cette nouvelle patinoire. Cette décision a été prise sur la base des études menées par Burckhardt & Partner sur les sites du Camembert, du Bout-du-Monde, des Vernets et du Trèfle-Blanc ainsi que sur l'étude de faisabilité économique de Wüest & Partner menée sur les Vernets et le Trèfle-Blanc.

Entre-temps, la loi sur la répartition des tâches (LRT) (sport LRT-3) est entrée en vigueur en 2017. Elle précise (article 3, lettre g) qu'il est du ressort exclusif du Canton de soutenir la réalisation, pour l'élite du hockey sur glace, d'une infrastructure adaptée à la compétition au niveau national et international, à savoir la patinoire du Trèfle-Blanc.

Les démarches menées par le Canton pour modifier la zone en conséquence ont abouti le 23 janvier 2019 à la promulgation de la loi L 12271 créant une zone de développement 3 sur le site du Trèfle-Blanc avec un équipement sportif ou de loisirs d'importance régionale (patinoire). Cette loi est entrée en force, en l'absence de référendum ou de recours.

En 2019, décision a été prise de réactiver le Comité de pilotage (COPIL) politique sous la direction du conseiller d'Etat Thierry Apothéloz, incluant la conseillère d'Etat Nathalie Fontanet et le conseiller d'Etat Serge Dal Busco, les Villes de Genève et de Lancy étant invitées à titre d'observatrices. Ce COPIL est chargé de piloter les travaux en vue de la réalisation d'un projet de patinoire sur le site du Trèfle-Blanc.

La première séance du COPIL politique dans cette composition a eu lieu le 9 avril 2019. Le Canton a résumé le programme de base de la nouvelle patinoire, soit *«une patinoire fonctionnelle correspondant aux besoins d'un club d'élite,*

une patinoire pour le GSHC SA et pour GFH (Centre de la relève), conforme aux normes de la Ligue suisse de hockey sur glace, dotée de 8000 à 10 000 places dont 2600 VIP, de zones d'accueil, de restauration et de merchandising, d'entraînement et de travail, vestiaires et locaux annexes et locaux techniques».

Dans ce cadre, la piste consistant à reconsidérer le site des Vernets pour la future patinoire a été évoquée par le Canton; d'un commun accord, en raison des paramètres qui étaient déjà énoncés en 2012 et qui se sont encore renforcés depuis lors, cette piste a été abandonnée.

Les motifs de cette décision sont notamment les suivants:

- le manque de place, puisque la patinoire actuelle qui a une valeur patrimoniale doit être maintenue (*le Recensement architectural du Canton de Genève (RAC) a procédé au recensement du patrimoine sur tous le secteur du PAV, la patinoire est classée «valeur exceptionnelle», plus haute mesure de protection, si bien que l'Etat lancerait des mesures de protection en cas de projets de démolition, de rénovation lourde ou de modification*);
- la construction d'un quartier dense sur le site de la caserne des Vernets impliquant la transformation de l'esplanade des Vernets en parc, en lieu et place du parking actuel;
- la réalisation, inscrite dans le plan directeur du projet Praille-Acacias-Vernets (PAV), d'un parc et de la mise à ciel ouvert de la rivière Aire sur l'actuel site de la Voirie;
- le besoin de nouvelles patinoires pour la pratique sportive et le loisir sur le territoire cantonal.

Le choix du site du Trèfle-Blanc a fait l'objet d'une validation par le COPIL en avril 2019. En septembre 2020, le Conseil d'Etat a par ailleurs pris la décision d'opter pour un financement public et d'inscrire le projet de nouvelle patinoire au plan décennal des investissements (PDI) du Canton de Genève. Le montant d'investissement inscrit au PDI s'élève à 157 millions de francs et prévoit l'aménagement de deux surfaces de glace sur le site, dont une sera dotée d'une capacité d'accueil du public de 8500 places. Le conseiller d'Etat Thierry Apothéloz a annoncé que le Conseil d'Etat déposera début 2021 une demande de crédit d'étude au Grand Conseil.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Marie Barbey-Chappuis